



Arrêt du versement de la pension de secours

Par **kekedu29**, le **23/12/2008** à **17:20**

Je verse une pension de secours de 330€ à mon ex, celle-ci reprend son travail en janvier 2009. Elle ne voulait pas reprendre son travail pour pouvoir passer plus de temps avec son amant, mais voilà....elle doit y retourner, sa dispo se terminant le 17 janvier 2009.

Je pense que dans son entourage on lui a fortement conseillé de reprendre son poste.

Ma question est la suivante:

Est-ce que je vais devoir continuer à lui verser la pension de secours malgré qu'elle reprenne son travail?

Elle est seule, pas d'enfants à charge, mon fils est militaire, bientôt 19 ans, et ma fille est avec moi, j'en ai la garde, elle a bientôt 15 ans.

Merci pour vos réponses, qui m'apporteront un peu plus de lumière...

Jean-Luc